

Ecrit par Echo du Mardi le 11 mars 2024

# M PONS



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 20 décembre 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 11 mars 2024 sous réserves d'incidents**

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Aux termes de son testament holographie en date du 1<sup>er</sup> février 2017, Monsieur René Jean **PONS**, demeurant à PERNES-LES-FONTAINES (84210) 321 quai de Verdun, célibataire, a institué des légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description le 5 mars 2024 par Maître Caroline LACAZE-MARS, Notaire à PERNES-LES-FONTAINES (84210), duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline LACAZE-MARS, notaire à PERNES LES FONTAINES (84210) 126 Avenue Charles de Gaulle, référence CRPCEN : 84046, dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



Ecrit par Echo du Mardi le 11 mars 2024